



Nice, le

17 SEP 2020

ATTESTATION

Objet : Modification n°2 du plan de prévention des risques (PPR) naturels d'inondations de la basse vallée du Var sur la commune de Nice (secteur vallon de Bellet)

Je soussigné, Guillaume Chaffardon, responsable du pôle risques naturels et technologiques, certifie que, conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, le projet de modification n°2 du PPR inondations de la basse vallée du Var sur la commune de Nice a été soumis, par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes par lettres recommandées datées du 17 avril 2020, à l'avis :

- du conseil municipal de Nice,
- de l'organe délibérant de la métropole Nice côte d'azur,
- de l'organe délibérant du conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- de l'organe délibérant du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes,
- du centre national de la propriété forestière (CNPF),
- de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var,
- de la chambre de commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes,
- du syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion des eaux maralpin (SMIAGE),

en tant que personnes publiques associées,

Ont formulé un avis favorable, sans aucune réserve ou observations particulières et reçu dans les délais :

- l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var,
- la chambre de commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes.

A formulé un avis favorable avec réserve et reçu dans les délais :

- le syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion des eaux maralpines (SMIAGE).

A formulé un avis défavorable avec réserve et reçu dans les délais :

- la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

À ce jour, en l'absence de réponses parvenues à monsieur le préfet des Alpes-Maritimes, les autres avis sont réputés favorables, conformément à l'article R 562-7 du code de l'environnement.

Le Chef du Pôle Risques
Naturels et Technologiques


Guillaume CHAFFARDON